

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM-059-19016/25/BM**

**■ Approbation des conventions, avenants et attribution des subventions pour l'année 2026 relatives au réemploi des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**151483**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du 19 décembre 2019, la Métropole a défini son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 (PMPDMA) qui fixe comme objectif de réduire de 10% le ratio de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025. Il constitue la première étape de l'objectif 2035 d'une Métropole « zéro déchet zéro gaspillage ».

L'axe 4 de ce plan propose d'assurer un maillage du territoire en solution de proximité pour les habitants pour réparer, réemployer ou réutiliser leurs objets, ce qui permettra de leur donner une seconde vie.

Afin d'amplifier les dispositifs existants, d'inscrire ces actions dans la durée et d'augmenter le gisement réemployable sur son territoire, la Métropole a approuvé, par délibération du 22 février 2024, une Stratégie métropolitaine de promotion du réemploi des déchets ménagers et assimilés 2025-2030. Ses objectifs sont d'accompagner la structuration de la filière du réemploi, de développer le maillage du territoire pour offrir des solutions de proximité aux habitants et d'augmenter la qualité et les quantités des biens produits et réemployés.

Dans cette perspective, la même année, la Métropole a lancé l'Appel à Projets « pour augmenter le réemploi des DMA de la métropole Aix-Marseille-Provence 2025-2027 » qui se décline sur 3 volets :

Volet 1 : favoriser l'accès en déchèterie pour augmenter le réemploi et la réutilisation des DMA : 8 structures de l'économie sociale et solidaire ont été retenues afin d'équiper et aménager des espaces réemploi de 19 déchèteries métropolitaines.

Volet 2 : assurer le fonctionnement de la ressourcerie de Martigues par 1 structure de l'économie sociale et solidaire afin de massifier le réemploi et consolider la filière.

Volet 3 : mise en place de projets innovants de collecte, de remise en état et de revente à des prix solidaires au plus près des habitants et pour lequel 10 structures de l'économie sociale et solidaire ont été retenues pour le caractère innovant et expérimental de leurs projets qui présentent un fort potentiel de reproductibilité.

Ces projets répondent à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 (loi AGEC) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, en matière de réemploi/réutilisation (atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030) et dont l'article 57 précise que les déchèteries doivent être utilisées comme lieux de récupération d'objets en bon état ou réparables.

Le pré-bilan de l'année 2025 de cet AAP fait apparaître :

- Une amélioration du maillage du territoire en solutions de réemploi à disposition des usagers, tant au sein des déchèteries métropolitaines qu'à travers des actions innovantes de proximité.
- Une importante source d'approvisionnement pour les ressourceries au regard des flux réemployables collectés dans les espaces réemploi.
- Une structuration des acteurs solidaires du réemploi, grâce à l'animation et à la mise en réseau des partenaires.

Par ailleurs, et par décision n°25/309/D du 23 avril 2025, Aix-Marseille-Provence Métropole a approuvé la relance de l'AAP pour augmenter le réemploi des DMA de la Métropole 2026-2027, afin de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie métropolitaine de promotion du réemploi qui prévoit d'équiper progressivement les déchèteries métropolitaines pour atteindre 95% en 2030.

Les projets présentés ci-dessous concernent les espaces réemploi existants, dans un objectif de continuité de service pour les usagers. Les autres projets seront présentés mi-2026.

- **L'AAP pour augmenter le réemploi des DMA de la Métropole pour la période 2025-2027**

- **Volet 1**, favoriser l'accès en déchèterie pour augmenter le réemploi et la réutilisation des DMA :

Porteur de projet	Déchèteries concernées	Pré Bilan 2025	Subvention 2026
DE FIL EN AIGUILLE	Pertuis	6,9 T	9 689 €
EVOLIO PAE	Cassis, Gémenos, Marseille 13ème, Aubagne, Cuges-Les-Pins	17,8 T	178 604 €
ATELIER DES 1001 VIES	La Roque d'Anthéron, Mallermort à partir du 19 mars 2026	3,8 T	16 525 €
VALTRI / Histoire sans Fin	Aix-en-Provence, Venelles, Gardanne, Eguilles	76,7 T	46 820 €
REGIE SERVICE 13	Marseille Bonnefoy	23,3 T	65 592 €
DECLIC 13	Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret	13,3 T	24 757 €
ELAN JOQUES	Peyrolles-en-Provence	14,3 T	11 000 €
LE COMPTOIR DES RESSOURCES	Salon de Provence 1&2, Rognac, Mallermort jusqu'au 18 mars 2026	20,8 T	55 040 €

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2025, via le volet 1 de l'AAP ce sont 176,9 tonnes de DMA qui ont été détournées des OMR grâce aux espaces réemploi de 19 déchèteries métropolitaines.

- **Relance du volet 1 de l'AAP pour la période 2026-2027**

Porteur de projet	Déchèteries concernées	Subvention 2026
DECLIC 13	Fos-Sur-Mer, Istres 1 Le Tubé, Miramas	26 171 €
LE COMPTOIR DES RESSOURCES	Grans	12 599 €
VALTRI / Histoire sans Fin	Meyreuil	9 623 €

- **Volet 2**, assurer le fonctionnement de la ressourcerie de Martigues :

Porteur de projet	Action	Pré Bilan 2025	Subvention 2026
LES CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES	Assurer le fonctionnement de la ressourcerie de Martigues	277 T	66 915 €

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2025, 277 tonnes de DMA ont été détournées des OMR via la ressourcerie de Martigues.

- **Volet 3**, mise en place de projets innovants de collecte, de remise en état et de revente à des prix solidaires au plus près des habitants :

Porteurs de projet	Projet	Pré Bilan 2025	Subvention 2026
ADAVA PAYS D'AIX	Collecter les vélos dans les déchèteries métropolitaines pour les remettre en état	5 T	21 500 €

	et les revendre à prix solidaires sur 11 déchèteries métropolitaines		
3S : SEJOUR SPORTIFSOLIDAIRE (Action 1)	Collecter les vélos dans les déchèteries métropolitaines pour les remettre en état et les revendre à prix solidaires sur 12 déchèteries	1,4 T	23 000 €
3S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE (Action 2)	Mise en place de ressourceries éphémères en pied d'immeuble dans les Quartiers Prioritaires de la Ville à (Marseille)	Projet en cours de construction avec les bailleurs	18 500 €
SYNERGIE FAMILY	Mise en place de ressourceries éphémères au plus près des habitants à Marseille	Mise en place d'une ressourcerie éphémère expérimentale. Recrutement d'une chargée d'animation	20 000 €
ATELIER DES 1001 VIES (Action 1)	Développement du réseau de réemploi solidaire de la recyclerie en direction des plus démunis (La Roque-d'Anthéron)	Partenariat avec 5 structures	1 871 €
ATELIER DES 1001 VIES (Action 2)	Mise en place d'une recyclerie ambulante au plus près des habitants	Mise en place de deux ressourceries ambulantes	1 304 €
13'ATIPIK	Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets textiles par l'organisation d'ateliers et d'évènements liés au réemploi des TLC (Marseille)	6,9 T de textiles collectées et 588 personnes bénéficiaires	35 870 €
ACAM BELSUNCE	Mise en place d'un espace réemploi-réutilisation-réparation (Marseille)	2.6T	20 000 €
LA TRIBU MARITIME	Création d'une ressourcerie maritime pour le réemploi du petit matériel de nautisme et de pêche (Port-St-Louis-du-Rhône)	Aménagement du nouveau local en cours. 0,74 T collectées	7 000 €
E.V.A.	Ouvrir une boutique solidaire dédiée à la collecte, la réparation, le réemploi et la vente des DEEE informatiques et numériques, et destinée à réduire la fracture numérique par l'application de petits prix (Velaux)	Inauguration de la nouvelle boutique prévue pour octobre 2025	3 000 €
HEKO FARM FERME URBAINE DU TALUS	Proposer des solutions de réemploi des matériaux par le développement et la structuration d'un atelier bois-métal et d'une matériauthèque au sein de la recyclerie (Marseille)	Réalisation des ateliers à destination des habitants tous les mercredis. 250 personnes bénéficiaires et 4T collectées	10 000 €

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2025, via le volet 3 de l'AAP ce sont plus de 20 tonnes de DMA qui ont été détournées des OMR et 3 évènements réalisés grâce aux projets innovants de collecte au plus près des habitants.

L'objet de ce rapport est de présenter pour approbation les conventions et avenants aux conventions pluriannuelles avec les lauréats des Appels à projets pour augmenter le réemploi des déchets ménagers et assimilés de la métropole Aix-Marseille-Provence, précisant les subventions 2026 accordées en lien avec leurs projets.

Il est proposé de répondre favorablement à ces demandes de subventions pour l'année 2026 pour un montant total de 675 660 € HT (auquel n'est pas applicable la TVA).

Par l'ensemble de leurs actions, les 18 structures de l'économie sociale et solidaire citées ci-dessus participent à l'objectif de la Stratégie métropolitaine de promotion du réemploi qui prévoit de déployer des solutions de réemploi de proximité pour les habitants et de sensibiliser à la réduction des déchets les habitants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « NOTRe ») ;
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « AGEC ») et ses décrets d'application ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° DEA 040-19/12/19 CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2025 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant la modification du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération TCM-007-15820/24/CM, du Conseil de la Métropole du 22 février 2024 portant sur l'approbation de la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi des déchets ménagers et assimilés 2024-2030 ;
- La décision n° 24/334/D de la Présidente pour le lancement de l'appel à projets pour augmenter le réemploi des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2025-2027 ;
- La délibération TCM 022-16871/24/BM, du Bureau de Métropole du 5 décembre 2024 portant sur l'approbation des conventions pluriannuelles de subvention avec les lauréats de l'appel à projets 2025-2027 pour augmenter le réemploi des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole-Attribution des subventions pour l'années 2025 ;
- La décision n° 24/334/D de la Présidente pour le lancement de l'appel à projets pour augmenter le réemploi des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2025-2027.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la réduction des déchets ménagers et assimilés est un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence notamment dans le contexte de saturation des exutoires de traitement des déchets et d'augmentation des coûts ;
- Qu'il convient de mettre à disposition des solutions de proximité afin de faire évoluer les comportements des administrés en matière de réemploi, réparation réutilisation ;
- Qu'il convient d'approuver les avenants 1 aux conventions pluriannuelles de partenariat et la convention pluriannuelle de partenariat avec les lauréats de « l'appel à projets pour augmenter le réemploi des DMA de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2025-2027 ».

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés les avenants 1 aux conventions pluriannuelles de partenariat et la convention pluriannuelle de partenariat, ci-annexés, conclus avec les 19 structures lauréates dans le cadre des trois volets des « appels à projets pour augmenter le réemploi des DMA de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2025-2027 », au titre de l'année 2026.

## **Article 2 :**

Sont attribuées les subventions ci-dessous au titre de l'exercice budgétaire 2026 :

- **9 689 euros** en fonctionnement à DE FIL EN AIGUILLE pour l'espace réemploi de la déchèterie de Pertuis,
- **178 604 euros** en fonctionnement à EVOLIO PAE pour les espaces réemploi des déchèteries de Cassis, Gémenos, Marseille Château-Gombert, Aubagne et Cuges-Les-Pins,
- **19 700 euros** en fonctionnement à ATELIER DES 1001 VIES soit :
- 16 525 euros pour les espaces réemploi des déchèteries de La Roque-d'Anthéron et de Mallemort,
- 3 175 euros pour le développement du réseau de réemploi solidaire de la recyclerie en direction des plus démunis et pour la mise en place d'une recyclerie ambulante au plus près des habitants,
- **56 443 euros** en fonctionnement à VALTRI-HISTOIRES SANS FIN soit :
- 46 820 euros pour les espaces réemploi des déchèteries de Aix-en-Provence, Venelles, Gardanne et Eguilles,
- 9 623 euros pour l'espace réemploi de la déchèterie Meyreuil,
- **65 592 euros** en fonctionnement à REGIE SERVICE 13 pour l'espace réemploi de la déchèterie de Marseille Bonnefoy,
- **50 928 euros** en fonctionnement à DECLIC 13 soit :
- 24 757 euros pour les espaces réemploi des déchèteries de Gignac-la-Nerthe et Saint-Victoret,
- 26 171 euros pour les espaces réemploi des déchèteries de Fos-sur-Mer, Istres 1-LeTubé, Miramas,
- **11 000 euros** en fonctionnement à ELAN JOUQUES pour l'espace réemploi de la déchèterie de Peyrolles-en-Provence,
- **67 639 euros** en fonctionnement au COMPTOIR DES RESSOURCES soit :
- 55 040 euros pour les espaces réemploi des déchèteries de Salon-de-Provence, 1 & 2 et Rognac, et Mallemort jusqu'au 19 mars 2025,
- 12 599 euros pour l'espace réemploi de la déchèterie de Grans.
- **66 915 euros** en fonctionnement aux CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES pour la gestion de la ressourcerie l'Atelier à Martigues,
- **21 500 euros** en fonctionnement à ADAVA PAYS D'AIX pour la collecte des vélos dans des déchèteries métropolitaines,
- **41 500 euros** en fonctionnement à 3S - SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE pour la collecte des vélos dans des déchèteries métropolitaines et pour la mise en place de ressourceries éphémères en pied d'immeuble dans les Quartiers Prioritaires de la Ville,
- **20 000 euros** en fonctionnement à SYNERGIE FAMILY – RESSOURCERIE DES FUTURS pour la mise en place de ressourceries éphémères au plus près des habitants,
- **35 870 euros** en fonctionnement à 13 ATIPIK pour sensibiliser le grand public à la réduction des déchets textiles par l'organisation d'ateliers et d'évènements,
- **20 000 euros** en fonctionnement à ACAM BELSUNCE pour la mise en place d'un espace réemploi-réutilisation-réparation,
- **7 000 euros** en fonctionnement à LA TRIBU MARITIME pour la mise en place d'une ressourcerie maritime pour le réemploi du petit matériel de nautisme et de pêche,
- **3 000 euros** en fonctionnement à E.V.A. pour l'ouverture d'une boutique solidaire dédiée à la collecte, la réparation, le réemploi et la revente des DEEE,
- **10 000 euros** en fonctionnement à HEKO FARM – FERME URBAINE DU TALUS pour la promotion du réemploi des matériaux par le développement et la structuration d'un atelier bois-métal et d'une matériauthèque au sein de la recyclerie.

## **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces avenants.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Prévention et Gestion des Déchets de l'exercice 2026 pour 75% et 2027 pour 25%, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Nature 65748 -Fonction 7211.

L'ensemble des crédits relevant de la politique « services collectifs », de la sous-politique « Déchets » et du programme « Prévention, réduction à la source, réemploi », sera exécuté par le service gestionnaire 6DPDR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Propreté,  
prévention et valorisation des déchets

Roland MOUREN